



Tarifs de l'école Sainte Marthe

En référence au projet éducatif mis en place à Sainte Marthe, la contribution financière est calculée à partir du quotient familial.

Contribution familiale mensuelle selon les revenus Année scolaire 2024-2025

Depuis quelques années maintenant, le tarif est unique par catégorie (il n'y a plus de différence entre les classes maternelles et les classes élémentaires)

Quotient Familial	QF < 5000	5001 < QF < 8500	8501 < QF < 12000	12001 < QF < 15000	QF ≥ 15001
Catégorie	A	B	C	D	E
Pour toutes les classes	74 €	78 €	84 €	92 €	96 €
La famille qui choisit de ne pas présenter l'avis d'imposition se classera en catégorie E					

Mode de calcul de la contribution familiale

→ Repérer sur votre avis d'imposition la case intitulée : **REVENU FISCAL DE REFERENCE**

→ Diviser ce revenu fiscal par votre nombre de parts :

1 part pour le père et 1 part pour la mère (2 parts pour les familles monoparentales) et 1 part par enfant à charge.

Pour les familles vivant maritalement (hors PACS) prendre les deux avis d'imposition

Pour les couples séparés en garde alternée : établissement d'une facture par parent : le(s) enfant(s) compte(nt) pour 1/2 part par foyer.

→ Vous obtenez ainsi un chiffre qui vous indiquera dans quelle catégorie vous classer. C'est le quotient familial.

→ Joindre la photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu. Sans document, le service comptable vous facturera les frais de la catégorie la plus élevée.

→ Réduction sur la contribution familiale : 5% pour le 2^o enfant, 10% pour le 3^o enfant, 15% pour le 4^o enfant

Cotisations diverses annuelles (attention ces cotisations sont annuelles : 1 prélèvement par an)

Frais de dossier nouveaux élèves : 80€ pour une inscription, 130€ pour 2 enfants, 180€ pour 3 ou plus. Frais de dossier pour renouvellement d'inscription 30€ par famille.

Frais des services diocésains (DDEC), du fond de solidarité... : 49,00 € par élève

Assurance scolaire obligatoire prise par école à la mutuelle St Christophe : 9,00 € par élève prélevé en septembre 2023

Cotisation de l'APEL : 24 euros par famille pour l'année 2023-2024 (offre des réductions sur les bilans psychologiques et l'envoi d'un journal d'actualité sur les APEL)

Suppléments pour la maternelle facturés en septembre

→ Frais des fournitures de rentrée : 75 €

→ Matériel pédagogique particulier : 7 €

Suppléments pour le primaire (facturés en septembre)

→ Frais des fournitures de rentrée : 80 €

→ Location des livres : 7 €

Temps périscolaire : ALAE « GRANDIR ENSEMBLE et étude

Tous les enfants inscrits à la cantine de façon occasionnelle ou régulière devront adhérer à l'association GRANDIR ENSEMBLE qui anime les temps périscolaires. Tous les enfants qui viennent à Sainte MARTHE sur le temps de garderie du matin, ou du soir ou du mercredi matin doivent adhérer à l'association GRANDIR ENSEMBLE à partir d'une seule présence dans l'année.

Frais de dossier pour l'adhésion à l'ALAE GRANDIR ENSEMBLE : 55 euros par enfant par an (chèque à faire avec le dossier d'inscription 2023-2024)

Cf feuille de tarifs de Grandir Ensemble

Frais d'étude et de soutien scolaire (sur inscription par période de vacances à vacances : 5 périodes dans l'année), 10 élèves maximum par groupe (3 élèves minimum). Etude encadrée par un professeur des écoles qui aide l'élève dans son travail et reprend les notions étudiées.

Du CP au CM2 de 16h45 à 17h30

Le lundi et le jeudi

70 € par période

Ou le lundi et le jeudi

300€ à l'année

Coût de la cantine – Livraison par la société API Restauration- St Jean.

Forfait restauration :

1 jour par semaine : 195€

2 jours par semaine : 385€

3 jours par semaine : 580€

4 jours par semaine : 775€

Les repas sont calculés sur la base de 144 jours d'école. Le coût du repas est de 5.40 euros. La famille s'engage à régler le forfait même si l'enfant ne déjeune pas.

Attention l'inscription à la cantine se fera en début d'année scolaire et les changements de forfait en cours d'année seront très exceptionnels (selon les demandes appropriées à un éventuel changement) car ces changements sont très contraignants au niveau de la comptabilité.

Pour les repas occasionnels **un carnet à 64,00 euros de 10 tickets** devra être acheté en complétant un bon de commande.